

Orléans, le 16 juin 2023

Intensifier l'innovation Santé sur le territoire **Le Département soutient 4 projets en 2023**

Lors de la session des 15 et 16 juin 2023, l'assemblée départementale a retenu 4 projets innovants favorisant l'accès aux soins des Loirétains, dans le cadre de l'appel à projets **Santé Innovations Loiret**. Le Département les financera à hauteur de 49 500 € sur les trois prochaines années.

L'appel à initiatives *Santé Innovations Loiret* soutient chaque année des projets innovants et favorisant l'accès aux soins des Loirétains. Ce dispositif se décline autour de trois thématiques : l'e-santé, la solidarité territoriale et les mutations de l'exercice libéral.

En 2023, le Département soutient ces 4 projets :

- des ateliers pour la prévention des Lombalgies par la Communauté professionnelle de santé Orléanaise (15 500 € sur 3 ans)
- l'organisation de parcours santé dans les maisons pour tous du CCAS de Fleury-les-Aubrais (4000 € sur 2 ans)
- des permanences sport santé dans les Maisons de Santé, par la Profession Sport & Loisirs 45 (11 500 € sur 2 ans)
- de la rééducation par l'escalade du SISA Porte Madeleine (18 500 € sur 3 ans).

En 2022, 11 dossiers avaient été subventionnés pour un montant total de 110 000 €, parmi lesquels : [les numéros dédiés aux soins non programmés](#), des consultations par télé-médecine et télé-expertise, un meilleur suivi des patients isolés souffrant d'un covid long, la mise à disposition de professionnels pour libérer les médecins des missions administratives, un parcours thérapeutique pour accompagner les adolescents atteints d'un diabète de type 1 vers la prise de soins adulte.

Outre les aides financières, il sera offert aux porteurs de projets la possibilité de bénéficier des compétences du Département : impression des supports de communication, ingénierie de projets.

➔ **La sélection des projets s'effectue en lien avec les partenaires, en deux temps :**

- Étude des dossiers et présélection par un comité technique composé de représentants de l'ARS, de la Région Centre-Val de Loire, de la CPAM, de la DREETS (directions régionales de l'économie, de l'emploi et des solidarités), de professionnels de santé, et des services du Département du Loiret ;
- Audition des porteurs de projets par un jury composé d'élus du Département du Loiret, de représentants de la Région, de la CPAM, de la DREETS et de l'ARS.

A l'issue de l'audition par le jury, les dossiers retenus seront présentés devant l'assemblée délibérante du Département pour attribution des subventions.

Retrouvez toutes [les actualités du Département](http://www.loiret.fr/presse) sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr